



**Commune de
Remouillé**

Le 1/04/2021

Direction Générale
Affaire suivie par Fabienne BERTHO
Réf. : 70.2021

Objet : dernières dispositions – covid 19 -

Chers parents,

Suite aux annonces gouvernementales du 31 mars 2021, la commune de Remouillé a décidé de mettre en place un service minimum d'accueil uniquement pour les enfants du personnel soignant **du 6 au 9 avril 2021**.

Seuls les enfants préalablement inscrits seront accueillis à l'accueil périscolaire et à la restauration.

Cette inscription obligatoire devra être effectuée au plus tard **le vendredi 2 avril à 19 h** auprès des services soit par courriel rejane.bonnin@remouille.fr, soit auprès d'un animateur du périscolaire.

Cette inscription devra préciser les heures et jours souhaités.

Pour le temps de la restauration, les enfants devront apporter un pique-nique froid et seront encadrés par des agents communaux. Le repas sera pris dans les locaux de la restauration scolaire ou, suivant la météo, à l'extérieur.

A compter du lundi 12 avril 2021, les enfants seront en vacances scolaires.

Comptons sur votre diligence,

Je vous prie d'agréer, Chers Parents, l'expression de mes salutations cordiales.

Jérôme LETOURNEAU



Maire de Remouillé